

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 12 MARS 2020

PROCES-VERBAL

Le douze mars **deux mil vingt** dix-huit heures trente,

Le **COMITE SYNDICAL** légalement convoqué, s'est réuni en la salle des Fêtes d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE en séance publique ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MOREAU**, suivant convocation faite le 6 mars et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

Etaient présents :

- MM. Philibert BERRIER, Vice-Président, Michel VIVIEN, Hervé DUQUESNE, Mme Martine DERLIQUE, délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- M. Jean-Pierre CLEMENT, Mme Marianne BARALLE, délégués de la Commune de **BAJUS**
- MM. Julien DAGBERT, Philippe BULOT, Mmes Francine DURANEL, Maryse VOLCKAERT, MM. Patrick CONSTANCE, Gabriel BELAMIRI, Vice-Président délégués de la Commune de **BARLIN**
- Mme Odile LECLERCQ, déléguée de la Commune de **BEUGIN**
- MM. Pierre MOREAU, Président, Claude THOMAS, Vice-Président, Dominique LALIN, Alain WACHEUX, Mme Chantal PLAYE, M. Michel BOSSART, délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**
- MM. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, Yves BOUTTIER, Mme Catherine JEANSON, M. Daniel WILLAY, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- M. Lélío PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**
- M. Bernard HECQUEFEUILLE, délégué de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- M. Jean-Michel HARDUIN, délégué de la Commune de **CAUCOURT**
- M. René FLINOIS, délégué de la Commune de **DIVION**
- Mme Dorothée OPIGEZ, déléguée de la Commune d'**ESTREE -CAUCHY**
- M. Dany CLAIRET, Vice-Président, Mme Françoise DROUVIN, délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- MM. Jean-Pierre DELATTRE, Alain BARRAS, délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- MM. Gérard BLONDEL, Vice-Président, Gérard FOUCAULT, délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**
- Mmes Christine LEDEE, Cécile CARON, déléguées de la Commune d'**HERMIN**
- M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, Mme Ludivine RUS délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**

- MM. Maurice LECOMTE, Vice-Président, Jacques DELORY délégués de la Commune d' **HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**
- M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d' **HOUCHIN**
- MM. Michel LHEUREUX, Daniel MADAJEWSKI délégués de la Commune d' **HOUDAIN**
- M. Jean-Hugues POMART, délégué de la Commune de **LA COMTE**
- M. Jacques LADEN, délégué de la Commune de **LOZINGHEM**
- M. Henri DAUTREMEPUIS, délégué de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**
- MM. Marcel COFFRE, Jean-Marie POHIER, Eric EDOUARD, Francis DANDRE, délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Marie-Claire HAY, M. Patrick THOREL, délégués de la Commune d' **OURTON**
- Mmes Danielle MANNESSIEZ, Georgette FAIDHERBE, déléguées de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**
- M. Jean-Pierre SANSEN, déléguée de la Commune de **RUITZ**

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

- M. Richard NOWAK, Mme Laure BLASZCZYK délégués de la Commune d' **AUCHEL**
- M. Gabriel BONNE, délégué de la Commune de **BEUGIN**
- M. Olivier SWITAJ, délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- Mme Anne-Sophie COLLIEZ, déléguée de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI, déléguée de la Commune d' **HOUDAIN**
- M. Jacques MINIOT, délégué de la Commune de **MAISNIL-LES-RUITZ**

Etaient excusés

- M. Alexis MAZUR, délégué de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- M. Marc LHERBIER, délégué de la Commune de **CAUCOURT**
- M. Jacky LEMOINE, Vice-Président, Mme Sylvie HAREL, MM. Didier DUBOIS, Lionel COURTIN, délégués de la Commune de **DIVION**

Etaient absents :

- Mme Marie-Pierre HOLVOET, M. Gladys BECQUART, délégués de la Commune d' **AUCHEL**
- MM. Etienne BRILLON, Bernard CAILLIAU, Frédéric LESIEUX, Mme Annick DUHAMEL, M. Boris GREGORCIC délégués de la Commune de **BRUAY-LA-BUISSIERE**
- Mme Patricia HALLER, M. Joël KMIECZAK délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**
- Mme Isabelle GORACY, M. Freddy CHATELAIN délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**
- Mme Danièle PHILIPPE, déléguée de la Commune de **CAUCOURT**,
- Mme Henriette JAKUBOWSKI, M. Jean-Louis RAUX délégués de la Commune de **DIVION**
- Mme Dorothee OPIGEZ, M Frédéric MATHISSART, délégués de la Commune d' **ESTREE-CAUCHY**
- MM. Christian KWASMIERVSKA, Grégory FOUCAULT, délégués de la Commune d' **HAILLICOURT**
- Mmes Martine SAUVAGE, Danièle GERVAIS, MM. Bertrand DENEVE, Patrick SKRZYPCAK délégués de la Commune d' **HERSIN-COUPIGNY**
- M. Michel VISEUR, délégué de la Commune d' **HOUCHIN**
- Mme Isabelle LEVENT, Vice-Présidente, MM. Daniel LEFEBVRE, Marc KOPACZYK délégués de la Commune d' **HOUDAIN**
- M. Jean-Marc ROVILLAIN, délégué de la Commune de **LA COMTE**
- Mme Marie-Josée SAELEN, délégués de la Commune de **LOZINGHEM**
- Mmes Irène DELPACE, Ghislaine ROUSSEL, délégués de la Commune de **MARLES-LES-MINES**
- Mme Christine FRANCOIS, déléguée de la Commune de **RUITZ**

01) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Julien DAGBERT, maire de Barlin, est désigné secrétaire de séance.

02) SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

03) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2020

(Cf. annexe n° 1)

Le Procès-verbal est adopté.

04) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DU 5 MARS 2020

- Reversement d'une aide attribuée par le FIPHFP
- Service Action Santé – Encaissement de la recette auprès des services de l'Etat

05) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

↳ POLE « ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES »

• Secrétariat Général

- Accueil d'une stagiaire en formation dans le milieu professionnel – Signature de convention de stage avec le Lycée Louis Blaringhem de BETHUNE (20/039)

• Marchés Publics

- Signature du marché « Vérification périodique annuelle, entretien et maintenance des appareils portatifs d'extinction d'incendie et de robinets incendie amés » avec la Société « CHUBB » de WASQUEHAL (20/016)
- Signature de l'avenant n°1 du marché « produits d'entretien pour les espaces verts » avec la Société « CHLORODIS » de TEMPLEUVE (20/037)

• ACMO

- Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation « LES HAUTS DE FRANCE FORMATION » de BEHTUNE (20/010)

• TIC

- Signature d'un contrat de maintenance et assistance à l'utilisation de progiciels avec la Société « CIRIL Group » de VILLEURBANNE pour un montant trimestriel de 2 785,20 € TTC (20/014)

↳ POLE « SOCIAL & MEDICO SOCIAL »

• SAAD

- Accueil de stagiaires en formation dans le milieu professionnel - Signature de conventions de stage avec :
 - ✓ Le Lycée privé St Joseph de BUCQUOY (20/021)
 - ✓ Le Lycée Pierre Mendès France de BRUAY-LA-BUISSIÈRE (20/022)

• SSIAD

- Accueil de stagiaires en formation dans le milieu professionnel–Signature de conventions de stage avec :

- ✓ L'IFAS de ST POL SUR TERNOISE (20/011), 20/012, 20/013)
- ✓ La Croix Rouge de BETHUNE (20/018)

- **EHPAD**

- Accueil de stagiaires en formation dans le milieu professionnel–Signature de conventions de stage avec :
 - ✓ Le Pôle emploi de BETHUNE (20/020)
 - ✓ L'IFSI de St Venant (20/030)
 - ✓ Le Lycée Pierre Mendès France (20/032)

- **MIPPS**

- Signature d'une mise à disposition de l'outil pédagogique « une vie sans tabac ? En Avant » par la CPAM de l'Artois (20/029)
- Dans le cadre d'une animation « café sexo », vacation d'une sexologue de MAUBEUGE pour un montant de 327 € TTC (20/027)
- Dans le cadre de mars bleu, vacation d'un prestataire « Les Fées terroir » pour un montant de 541,76 € TTC (20/028)

- **Restauration A Domicile**

- Signature d'un contrat de plan de lutte contre les nuisibles autour du container frigorifique avec la Société « ALPHA SERVICE INTERNATIONAL » de LIEVIN pour un montant annuel de 191,55 € TTC (20/033)

➤ **POLE « TECHNIQUE & URBANISME »**

- **Espaces Verts**

- Accueil d'un stagiaire en formation dans le milieu professionnel – Signature de convention de stage avec l'Association « Noeux Environnement » (20/039)

Pas d'intervention des membres du Comité Syndical. Le Procès-verbal est adopté.

QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION DU COMITE SYNDICAL

POLE « ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES

06) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après prise en compte des budgets primitifs de l'exercice 2019 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que des titres de créances à recouvrer, les dépenses effectives et les mandats délivrés, et vu toutes les opérations d'ordre nécessaires, le trésorier a établi le compte de gestion actant des dépenses et des recettes régulières.

(Cf Annexe 2)

Approuvez-vous le Compte de gestion 2019 ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

07) APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu la délibération du Comité syndical du 28 mars 2019 approuvant le Budget Principal 2019,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté le Compte Administratif 2019, arrêté comme suit :

CA 2019 - BUDGET PRINCIPAL -

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	8 906 500,68 €
Recettes de fonctionnement :	9 917 208,44 €
Résultat de clôture :	1 010 707,76 €

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement :	223 379,23 €
Recettes d'investissement :	1 585 734,83 €
Résultat de clôture :	1 362 355,60 €

Restes à réaliser 2019

Dépenses :	102 925,92 €
Recettes :	0,00 €
Déficit des RAR 2019 :	102 925,92 €

CA 2019 - BUDGET ANNEXE SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE -**Section de Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement :	1 719 588,90 €
Recettes de fonctionnement :	1 681 945,52 €
Résultat de clôture :	-37 643,38 €

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement :	684,60 €
Recettes d'investissement :	114 330,16 €
Résultat de clôture :	113 645,56 €

Restes à réaliser 2019

Dépenses :	13 660,01 €
Recettes :	0,00 €
Déficit des RAR 2019 :	13 660,01 €

ERRD 2019 - BUDGET ANNEXE EHPAD -**Section de Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement :	4 301 891,91 €
Recettes de fonctionnement :	4 262 902,64 €
Résultat de clôture :	-38 989,27 €

Approuvez-vous le Compte Administratif 2019 ?

LE BUREAU SYNDICAL A APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019
LE COMITE SYNDICAL A APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

08) AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion, il est proposé d'affecter les résultats suivants :

a) Budget Principal

Monsieur Le Président informe l'Assemblée que le Compte Administratif 2019 du Budget Principal est conforme au Compte de Gestion et qu'il laisse apparaître les résultats suivants :

- ✓ En section d'investissement, un résultat de clôture excédentaire de 1 362 355,60 € auquel il convient d'ajouter des Restes A Réaliser en dépenses de 102 925,92 € ;
- ✓ En section de fonctionnement, un résultat de clôture excédentaire de 1 010 707,76 €.

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée d'affecter les résultats 2019 du Budget Principal tels que définit ci-dessus :

- ✓ **Affectation au compte 001, un excédent d'investissement de 1 362 355,60 € ;**
- ✓ **Affectation au compte 002, un excédent de fonctionnement de 1 010 707,76 €.**

b) Budget Annexe 03 « S.S.I.A.D. » 2019

Monsieur Le Président informe l'Assemblée que le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe 03 « S.S.I.A.D. » est conforme au Compte de Gestion et qu'il laisse apparaître les résultats suivants :

- ✓ En section d'investissement, un résultat de clôture excédentaire de 113 645,56 € auquel il convient d'ajouter des Restes A Réaliser en dépenses de 13 660,01 € ;
- ✓ En section de fonctionnement, un résultat de clôture déficitaire de 37 643,38 €.

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée d'affecter les résultats 2018 du Budget Annexe 03 « S.S.I.A.D. » tels que définit ci-dessus :

- ✓ **Affectation au compte 001, un excédent d'investissement de 113 645,56 € ;**
- ✓ **Affectation au compte 10682 de 2 500 € ;**
- ✓ **Affectation au compte 002, un déficit de fonctionnement de 40 143,38 €.**

c) Budget Annexe 06 « E.H.P.A.D. Elsa Triolet / Les Myosotis » 2019

Monsieur le Président précise que la balance d'entrée du Budget Annexe E.H.P.A.D. au 01 janvier 2019, laisse apparaître aux comptes 110 (sous comptes 11031 et 11032) les montants suivants :

- ✓ **Solde créditeur du compte 110 de 84 455,96 €, soit :**
 - ✓ **Section « Hébergement » : solde créditeur du compte 11031 de 81 125,37 € ;**
 - ✓ **Section « Dépendance/Soins » : solde créditeur du compte 11032 de 3 330,59 €.**

Considérant le résultat comptable 2019 de l'E.H.P.A.D. Elsa Triolet / Les Myosotis de - 38 989,27 € se décomposant de la sorte :

- ✓ **Section « Hébergement » = - 73 974,04 € ;**
- ✓ **Section « Dépendance/Soins » = 34 984,77 €,**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'affecter les résultats 2019 tels que définit ci-dessous

- ✓ **Solde créditeur du compte 110 de 45 466,69 €, soit :**
 - ✓ **Section « Hébergement » : solde créditeur du compte 11031 de 7 151,33 € ;**
 - ✓ **Section « Dépendance/Soins : solde créditeur du compte 11032 de 38 315,36 €.**

Autorisez-vous l'affectation des résultats pour le Budget Principal et pour les Budgets Annexes 03 et 06 dans les conditions susmentionnées ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

09) BUDGET PRINCIPAL 2020 ET BUDGETS ANNEXES - EXAMEN - VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L.2343-2,

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 portant obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Vu les projets de Budget Primitif de la Ville de Bruay-La-Buissière et des budgets annexes pour 2018 établis selon les règles,

Vu la délibération du 18 octobre 1996 optant pour un vote par nature du budget,

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 parue au Journal Officiel du 27 août 2005 de mise en œuvre de la réforme de la M14,

Vu les décrets 2005-1661 et 1662 du 27 décembre 2005,

Vu l'arrêté en date du 27 décembre 2005,

Vu la délibération du 09 décembre 1996 adoptant les durées d'amortissement des biens renouvelables et la délibération en date du 26 Juin 2006 définissant les durées d'étalement des subventions d'équipements,

Vu la délibération du Comité Syndical du 6 Février 2020 adoptant le Rapport d'Orientation Budgétaire,

Il est proposé les projets suivants pour le Budget Principal et les Budgets Annexes

BP 2020 - BUDGET PRINCIPAL -

Section de Fonctionnement

Dépenses Réelles : 8 586 746,76 €

Dépenses d'Ordre : 461 911,00 €

Recettes Réelles : 9 048 657,76 €

Recettes d'Ordre : 0,00 €

Total Section de Fonctionnement : 9 048 657,76 €

Section d'Investissement

Dépenses Réelles : 2 012 202,98 €

Dépenses d'Ordre : 663 854,00 €

Restes à réaliser 2019 : 102 925,92 €

Recettes Réelles :	1 653 217,90 €
Recettes d'Ordre :	1 125 765,00 €
Total Section d'Investissement :	2 778 982,90 €

BP 2020 - SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE -

Section de Fonctionnement

Dépenses Réelles :	1 630 109,00 €
Dépenses d'Ordre :	13 012,00 €
Recettes Réelles :	1 640 721,00 €
Recettes d'Ordre :	2 400,00 €
Total Section de Fonctionnement :	1 643 121,00 €

Section d'Investissement

Dépenses Réelles :	114 373,41 €
Dépenses d'Ordre :	2 400,00 €
Restes à réaliser 2019 :	13 660,01 €
Recettes Réelles :	117 421,42 €
Recettes d'Ordre :	13 012,00 €
Total Section d'Investissement :	130 433,42 €

EPRD 2020 - EHPADS -

Section de Fonctionnement

Dépenses Réelles :	4 070 959,10 €
Dépenses d'Ordre :	201 063,00 €

Recettes Réelles :	4 241 438,10 €	
Recettes d'Ordre :	30 584,00 €	
Total Section de fonctionnement :		4 272 022,10 €
Section d'Investissement		
Emplois 2020 :	274 183,00 €	
Ressources 2020 :	7 250,99 €	
Autofinancement 2020 :	170 479,00 €	
Prélèvement sur FDR :	96 453,01 €	
Total Section d'Investissement :		274 183,00 €

(Cf Annexe 3 (page 1 à 12))

Approuvez-vous le Budget Primitif dans les conditions susmentionnées ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

10) RAPPORT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE SUITE AU CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Par délibération n° 06 en date du 20 juin 2019, les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives aux comptes et à la gestion du SIVOM de la Communauté du Bruaysis ont été présentées au Comité Syndical.

Conformément aux termes de l'article L.243-9 du Code des juridictions financières, l'ordonnateur de la collectivité (le Président) présente dans un délai d'un an un rapport devant la même assemblée délibérante, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Ledit rapport sur les actions entreprises en date du 25 Février 2020 est annexé à la présente ainsi que le tableau de synthèse de suivi des actions (Cf Annexe 4). Ce rapport sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes dans le meilleur délai.

Il est proposé de prendre acte de la communication du rapport ci-joint dans les conditions susmentionnées.

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

11) ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Trésorier sollicite l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables de créances d'impayés pour les montants suivants :

✓ Budget Principal

Liste n° 3621770232	pour un total de	0,60 €
Liste n° 3550990832	pour un total de	64,33 €
Liste n° 3548372032	pour un total de	164,23 €
Liste n° 3276540232	pour un total de	488,15 €
Liste n° 4200100532	pour un total de	302,80€
Liste n° 3023060232	pour un total de	42,44€

Détaillé comme suit :

- Liste n° 3621770232 :
 - o 0,60 € au titre d'impayés du SAAD - Prestataire.
- Liste n° 3550990832 :
 - o 64,33 € au titre d'impayés du SAAD - Prestataire.
- Liste n° 3548372032 :
 - o 164,23 € au titre d'impayés du SAAD - Prestataire.
- Liste n° 3276540232 :
 - o 488,15 € au titre d'impayés du RAD.
- Liste n° 4200100532 :
 - o 254,19 € au titre d'impayés du SAAD – Mandataire ;
 - o 48,60 € au titre d'impayés du RAD ;
 - o 0,01 € au titre d'impayés du SAAD – Prestataire.
- Liste n° 3023060232 :
 - o 42,44 € au titre d'impayés du SAAD - Mandataire.

✓ Budget Annexe EHPADS

Liste n° 3654260232	pour un total de	22,02 €
---------------------	------------------	---------

Détaillé comme suit :

- Liste n° 3654260232 :
 - o 22,02 € au titre d'impayés « frais accueil de jour » sur la section Dépendance.

Il précise que l'ensemble de ces produits n'ont pu être recouverts malgré les recherches et les poursuites effectuées à ce jour. L'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de la Direction Départementale des Finances Publiques dont la responsabilité ne se trouve pas déchargée pour autant.

Il indique que l'encaissement de ces recettes sera ainsi poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Autorisez-vous l'admission en non-valeur des irrécouvrables pour les montants précités ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

12) PERSONNEL TERRITORIAL – ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS 2020 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE AVEC LA VILLE DE BRUAY LA BUISSIERE

Monsieur le Président rappelle à l’assemblée que les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars 2020

Il précise qu’afin d’assurer dans les meilleures conditions le secrétariat de tous les bureaux de vote de la commune de BRUAY –LA- BUISSIERE à l’occasion des élections, certains personnels administratifs des services mutualisés du SIVOM de la Communauté du Bruaysis pourraient être sollicités.

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués au-delà des heures normales de services, à l’occasion des consultations électorales est assurée par le versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégories C et B, et le versement de l’Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents de catégories A. Le Calcul de l’IFCE s’effectue sur la base des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS) attribuées aux attachés territoriaux (soit les IFTS de 2^{ème} catégorie) au coefficient 2 par le nombre de bénéficiaires. La répartition individuelle s’effectue entre les agents, au prorata du nombre d’heures consacré aux opérations électorales.

Il indique qu’il convient, à cet effet, de signer une convention avec la Ville de BRUAY-LA-BUISSIERE précisant les conditions administratives et financières de cette mise à disposition.

Autorisez-vous Monsieur le Président la signature de la convention de mise à disposition de personnel ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE
LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

13) PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
Vu le budget de la Collectivité ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
Vu l’avis du Comité Technique du 14 février 2020 ;
Considérant la nécessité de supprimer et de créer différents postes pour permettre la mise à jour du tableau actuel des effectifs ;

Le Président propose de supprimer les postes suivants :

Motif	Filière/ Service	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail actuel	Date d'effet
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2ème classe	14	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social	14	01/04/2020
Avancement de grade	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social	27	01/05/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2ème classe	14	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social	14	01/04/2020
Avancement de grade	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social	20	01/05/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	17	01/04/2020
Avancement de grade	Sociale/EHPAD Calonne-Ricouart	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	20	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	24	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	24	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	24	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2ème classe	24	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Auxiliaires de soins territoriaux	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	24	01/04/2020

Le Président propose de créer les postes suivants :

Motif	Filière/ Service	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail proposé	Date d'effet
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2ème classe	27	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social	27	01/04/2020
Avancement de grade	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2ème classe	27	01/05/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2ème classe	24	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social	20	01/04/2020
Avancement de grade	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2ème classe	20	01/05/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/SAAD	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	24	01/04/2020

Avancement de grade	Sociale/EHPAD Calonne-Ricouart	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	28	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	28	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	28	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	28	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 2ème classe	28	01/04/2020
Revalorisation temps de travail	Sociale/EHPAD Maisnil-les-Ruitz	Auxiliaires de soins territoriaux	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	28	01/04/2020
Création de poste	Administrative/ Commande publique	Attaché territoriaux	Attaché territorial	35	01/04/2020

Il est précisé que :

- les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- dans le cadre de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53, soit recruté un non-titulaire.
- en cas de recrutement d'un non titulaire sur un des postes susmentionnés, la rémunération soit fixée sur un échelon relevant de la grille indiciaire du cadre d'emploi du poste. Des primes équivalentes au régime indemnitaire du poste remplacé pourront, le cas échéant, également être versées ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Autorisez-vous les modifications au tableau des effectifs, telles que susmentionnées sachant qu'il y sera fait référence dans le cadre des arrêtés et des contrats de travail ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

LE COMITE SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE

14) QUESTIONS DIVERSES

- Relais Assistants Maternels

- Fin du mandat du Président

Fin de la réunion : 20h25